

COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	11

Séance du 15 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire en date du 06 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

Présents : Madame Marie-Hélène BERNARD, Monsieur Jean LE MAGOUROU, Monsieur Pierrick PUSTOC'H, Madame Rachelle GAUTHO, Monsieur Michel CONNAN, Monsieur Simon BERTHELIN, Monsieur René LERAY, Monsieur Sylvain LE PROVOST, Monsieur Erwoann BECEL, Madame Annie BENION, Madame Sandrine ALMIN.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Rachelle GAUTHO

Secrétaire de séance adjoint : M. Pierrick PUSTOC'H

Délibération n° 2023-02-10

Validation du projet de la grande boucle de randonnée portée par les communes de Kergrist-Moëlou, Trémargat, Plounévez-Quintin, Peumerit-Quintin, Saint Nicolas du Pélem, Lanrivain, Locarn, Duault, St Servais, St Nicodème, Maël-Pestivien, Bulat-Pestivien

Madame la Maire donne la parole à Madame Annie BENION, Conseillère Municipale, référente communale du projet d'une grande boucle de randonnée qui est porté depuis mars 2021, par des élus de 12 communes.

7 communes sont sur le territoire de la CCKB: Kergrist-Moëlou, Trémargat, Plounévez-Quintin, Peumerit-Quintin, Saint Nicolas du Pélem, Lanrivain, Locarn et 5 communes sont sur le territoire de GPA : Duault, St Servais, St Nicodème, Maël-Pestivien, Bulat-Pestivien.

De cinq communes impliquées au départ, elles sont douze désormais et la randonnée qui comptait une cinquantaine de kilomètres, atteint aujourd'hui près de 100km.

L'idée de ce sentier de randonnée, au-delà de son intérêt paysager est de mutualiser les moyens internes afin de gérer collectivement et durablement ce dernier. Il a pour objectif de contribuer au développement touristique et à la mise en valeur du patrimoine.

Ce projet est soutenu par la communauté de communes du Kreiz Breizh et la communauté de communes de Guingamp Paimpol agglomération ainsi que par le département des Côtes d'Armor.

Le tracé du projet de la grande boucle est quasiment finalisé. Il a pour ambition d'être inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), Les douze communes doivent désormais obtenir les conventions pour mettre en œuvre ce circuit qui suit principalement le massif granitique de Quintin.

Madame le Maire informe le Conseil que cet itinéraire emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé des communes mais également appartenant à des propriétaires privés.

Pour permettre l'inscription au PDIPR, des conventions de passage avec les propriétaires sont nécessaires afin de définir les conditions dans lesquelles le propriétaire autorise le passage des randonneurs sur ses parcelles mais également les responsabilités des parties ainsi que les conditions de mise en œuvre des opérations d'aménagement, d'entretien, de balisage et de promotion du sentier.

Les parcelles appartenant à des propriétaires privés ont été identifiées, il convient, à présent de les informer dans l'objectif d'obtenir leur accord.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Affiché le

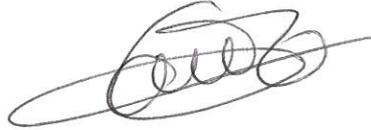
ID : 022-212201693-20230215-2023_02_10-DE

- valide le projet de la grande boucle porté par les douze communes ci-dessus désignées ;
- autorise Madame la Maire à engager des démarches auprès des propriétaires concernés pour les informer du projet de la grande boucle de randonnée amené à traverser leurs parcelles ;
- Autorise Madame la Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le 20 FEV. 2023

La secrétaire de séance
Rachelle GAUTHO
Conseillère Municipale



La Maire,
Marie-Hélène BERNARD

